

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf du mois de décembre à neuf heures et trente minutes, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize décembre deux mil vingt-deux.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - René BOUSSIN (suppléant de Yannick VILLAIN) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Didier IDES - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Lionel MION - Joël NAIN - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Chantal ROYER - Gilles SACKPEY - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN - Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Patrick OFFREDI - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	31
Nombre de suffrages exprimés :	31
Votes pour :	31
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

N° 70/2022

Objet : Ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice 2023

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'Assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif de l'exercice 2023 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante au premier trimestre 2023. Aussi, afin d'assurer un bon fonctionnement du Syndicat, de procéder à la continuité des travaux et des investissements, de respecter le délai global de paiement, il est proposé d'autoriser le Président, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget avant le vote du budget primitif 2023.

Pour information, le total des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2022 s'élève à 36 278 554,96 €. Le montant maximum pour lequel l'assemblée délibérante peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement s'établit à un montant de 9 069 638,74 € selon le détail ci-après :

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Affiché le

SDEY - BUDGET 07800 BUDGET PRINCIPAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2022	ID : 089-200047181-20221222-DE70_2022-DE
	OUVERTS (BP+BS+DM)	2023 - OUVERTURES CREDITS 25% DE 2022
DEPENSES	36 278 554,96 €	9 069 638,74 €
CH. -13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	200 000,00 €	50 000,00 €
CH. -20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf le 204)	2 211 390,00 €	552 847,50 €
CH. -204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	974 000,00 €	243 500,00 €
CH. -21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 240 200,00 €	310 050,00 €
CH. -23 IMMOBILISATIONS EN COURS	31 629 290,96 €	7 907 322,74 €
CH. - 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	0,00 €
CH. - 45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	23 674,00 €	5 918,50 €

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Approuve** le contenu de cette proposition.

Fait et délibéré en séance

Le 19 décembre 2022

Le Président

Jean-Noël LOURY